

**RAPPORT N° 05/6-10**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ALLEE DES TURQUOISES A BELLEPIERRE**  
**REAMENAGEMENT DE LA VOIE**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT**  
**AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNE 2005/ 2007**

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères et qui rentrent dans certains domaines comme celui de l'aménagement sécuritaire de la voirie.

La Commune souhaite engager des travaux de réaménagement de l'Allée des Turquoises à Bellepierre, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

L'Allée des Turquoises, ouverte à la circulation depuis une cinquantaine d'années, est aujourd'hui très dégradée. Malgré un entretien régulier, la partie en aval de la voie s'affaisse de plus en plus à cause de l'infiltration des eaux pluviales et du trafic routier. L'objectif est de construire des murs de soutènement à l'aval, de procéder à la réfection du caniveau pluvial existant et de mettre en place un tapis d'enrobé.

**Plan de financement prévisionnel**

- Estimation totale du projet		150 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	127 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	22 500,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT**  
**LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**



**Jacques MOREL**

DELIBERATION N° 05/6-10  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005

**OBJET**

**ALLEE DES TURQUOISES A BELLEPIERRE  
REAMENAGEMENT DE LA VOIE**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT  
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNE 2005/ 2007**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-10 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réaménagement de l'Allée des Turquoises à Bellepierre.

**ARTICLE 2**

Approuve le plan de financement correspondant.

- Estimation totale du projet		150 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	127 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	22 500,00 € HT

**DELIBERATION N° 05/6-10**

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**



**Jacques MOREL**

  
